District de Loir-et-Cher de Football

Saison 2021/2022

COMITE DE DIRECTION
Procès-Verbal N° 5

Réunion du : **A :**	Lundi 31 janvier 2022 19 h
Présidence :	M. Laurent LEGENDRE
Assistent :	Mmes Isabelle AUBREE, Christelle LOUET MM. Jean-François CAUME, Steve CLERC, Tony CIZEAU, Dominique COURAULT, Jean-Michel DENONIN, Michaël FAURE, Laurent GATAY, Daniel GIRAUD, Antonio LORENZO, Francis LYSAKOWSKI, Dominique PATRON, Bernard TESTEAUX, Michel THEVOT
Assiste en visio :	
Excusé(s) :	Mme Valérie KERJEAN MM. Jean-Charles DELAGARDE, Baptiste TOYER
Invités présents :	MM. Xavier MORIN, Antoine EVRAS

Le Président Laurent LEGENDRE ouvre la séance à 19 h. Il souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur présence.

1. Adoption du procès-verbal

Le Comité de Direction approuve sans aucune remarque à l'unanimité des membres présents le PV N° 4 du Comité de Direction du 20 décembre 2021 publié le 6 janvier 2022.

2. Civilités

Aucun événement n'est porté à la connaissance du Comité de Direction.

3. Retour sur le Comité de Direction de Ligue du 11 janvier 2022

3.1 Nomination de la candidature de M. BONNIN

La candidature de M. BONNIN en tant que délégué de Ligue a été retenue et validée par la Ligue. Félicitations à lui.

3.2 Visite AG à Vendôme

L'Assemblée Générale de la Ligue a été avancée d'une semaine et aura lieu le 11 juin 2022 à Vendôme au gymnase Ampère.

3.3 Nouveau logo du CTR

Le CTR officialise un nouveau logo.

3.4 Bilan enquête sur les frais suite à la visite de la CRTIS (Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives)

Un bilan a été dressé sur l'enquête qui a été menée sur la facturation des frais suite à la visite de la CRTIS. Il en ressort que :

- le taux de facturation en France est de 53 %
- le sud de la France facture davantage que le nord de la France
- le montant moyen facturé par installation est de 75 euros et le montant moyen facturé pour le contrôle de l'éclairage est de 59 euros

Ce bilan conclut à des écarts plus ou moins importants d'une Ligue à une autre.
Pour rappel, concernant notre département, les frais occasionnés suite à la visite de la CDTIS ne sont pas facturés aujourd'hui.
Le Comité de Direction soutient la démarche de Laurent LEGENDRE de laisser la situation comme telle. Et si la situation devait changer, elle serait soumise au vote des clubs.

3.5 Projet de la règle des 10 m

La Ligue lance un projet concernant la règle des 10 m applicable dans tous les championnats jeunes et seniors à 11 à partir de la saison 2022/2023.
Cette règle des 10 m n'est valable uniquement en présence d'un arbitre officiel puisqu'elle s'applique pour toute contestation envers l'arbitre.
Elle consiste à avancer le ballon de 10 mètres, vers le but du ou des joueurs contestataires de l'équipe fautive jusqu'à la limite des 16m50.
La règle des 10 mètres s'arrête à la limite des 16m50, il est interdit d'avancer le ballon dans la surface de réparation.

Concrètement lors d'un match en cas de :

- 1ère contestation d'un joueur ou dirigeant d'une équipe : rappel à l'ordre
- 2ème contestation de la même équipe (joueur ou dirigeant) : le ballon sera avancé de 10 mètres, vers le but du ou des joueurs ou dirigeants contestataires de l'équipe fautive jusqu'à la limite des 16m50 (pour hors-jeu jusqu'à la limite de la ligne médiane)
- 3ème contestation de la même équipe (joueur ou dirigeant) : le ballon sera avancé de 10 mètres, vers le but du ou des joueurs contestataires de l'équipe fautive jusqu'à la limite des 16m50 (pour hors-jeu jusqu'à la limite de la ligne médiane) ET le joueur fautif sera averti ou l'entraineur refoulé du banc de touche

Cette règle est déjà mise en place en Ligue sur le championnat U16 R1 à titre expérimental, le but recherché étant de BANNIR la contestation.

3.6 Point sur la FIA

Un point complet sur la FIA a été fait par M. Michel BONNICHON.
Concernant le District de Loir-et-Cher, 4 candidats ont été reçus.

4. Bénévoles retenus pour le week-end à Clairefontaine

Dans le cadre d'une action de la FFF, cette dernière invite le week-end des 5 et 6 mars 2022 à Clairefontaine, cinq personnes bénévoles de chaque District.

Les personnes bénévoles doivent avoir au maximum 5 ans de licence et être âgées de plus de 18 ans.

Le District de Loir-et-Cher a retenu les cinq personnes qui seront invitées à Clairefontaine. Il est à noter que parmi ces cinq personnes figurent quatre femmes.

5. Information Ligue, schéma DAP du 5 février 2022

Dans le cadre des séminaires qui se sont tenus dernièrement à travers des ateliers essentiellement techniques, l'idée était de ressortir un schéma pour la pratique du football de demain en tenant compte du bénévolat, de l'arbitrage, du football chez les jeunes, du football chez les seniors, du football loisir et de biens d'autres thèmes.
Pour cela, il est demandé à chaque district à travers les Conseillers Techniques Départementaux de remonter pour le 5 février prochain un schéma sur le Développement et l'Animation des Pratiques (DAP) de notre département.
Le but est donc d'analyser nos forces et faiblesses, de définir nos enjeux et de choisir nos actions à mener.

6. Réflexion sur l'arbitrage jeunes par les jeunes

La Ligue a proposé une réflexion sur l'arbitrage des jeunes par les jeunes et l'arbitrage des seniors par les seniors. Cette réflexion est parvenue à l'ensemble de ses districts et il est demandé à chaque district de l'étudier et éventuellement de la mettre en place comme il le souhaite.

Cette réflexion a fait l'objet d'une réunion au district pour en débattre et ce qui a été retenu a été formalisé dans un document en ligne sur le site actuellement. Cette réflexion est expérimentale pour la fin de la saison 2021/2022 et sera faite sur volontariat par les clubs.

Néanmoins, il est simplement rappelé qu'il demeure OBLIGATOIRE chez les U13 avec les chasubles qui ont été fournis à cet effet.
La présence d'un dirigeant accompagnant le jeune à la touche est aussi obligatoire.
La mise en place de cet arbitrage en U13 est fixée au samedi 26 février 2022.

Il est aussi rappelé qu'il demeure RECOMMANDÉ chez les U15 avec les chasubles qui ont été fournis à cet effet.
La présence d'un dirigeant accompagnant le jeune à la touche est aussi obligatoire.
La mise en place de cet arbitrage en U15 est fixée au samedi 26 février 2022.

Il est enfin rappelé qu'il reste SUR VOLONTARIAT chez les U17 et U18 avec les chasubles qui ont été fournis à cet effet.
La présence d'un dirigeant accompagnant le jeune à la touche est aussi obligatoire.
La mise en place de cet arbitrage en U17 et U18 est fixée au samedi 23 avril 2022.

L'arbitrage des seniors par les seniors est également sur volontariat et la mise en place est souhaitée pour la Départemental 3 et Départemental 4 et est fixée durant les quatre dernières journées de championnat c'est-à-dire **le dimanche 24 avril 2022 pour la Départemental 3 et le dimanche 3 avril 2022 pour la Départemental 4**.

7. Matchs du dimanche de Pentecôte

Modification du calendrier Seniors 2021/2022
A la demande de quelques clubs et afin que ceux qui le souhaitent puissent organiser des tournois de jeunes lors du week-end de la Pentecôte, le Comité de Direction valide à l'unanimité la proposition faite par Tony CIZEAU, Responsable de la Commission des Compétitions à savoir :

- **la journée 1R prévue le 5 juin 2022 est reportée au 12 juin 2022**
- **la date du 5 juin 2022 est considérée comme MR**

Tony CIZEAU précise que la proposition n'est sans doute pas la meilleure mais est réfléchie au regard de la crise sanitaire et du calendrier très serré de nos compétitions en tenant compte des éléments ci-dessous :
- les 1er et 8 mai sont des dimanches
- des équipes encore qualifiées en coupe ont des matchs en retard en championnat
- il est difficile de prévoir le Covid et les intempéries

Le calendrier Seniors 2021/2022 sera donc mis à jour en conséquence lors d'une prochaine réunion de la Commission des Compétitions.

8. Proposition de l'atterrissage financier pour 2021/2022

En collaboration avec le cabinet comptable, Dominique COURAULT et Francis LYSAKOWSKI présentent une projection des comptes au 30/06/2022.
Ils ont réalisé un prévisionnel prudent qui ressort légèrement négatif mais qui tendrait à l'équilibre puisque plusieurs postes demandent encore à être affinés.
Le Comité de Direction salue le bon travail réalisé par Dominique et Francis.

9. Tour de table

- Intervention de Bernard TESTEAUX :
  Bernard relance l'idée de Tony sur le fait de mettre en place une permanence en dehors des heures du District le week-end à partir du vendredi 17 h jusqu'au dimanche 12 h car pour le moment Bernard et Tony assurent malgré tout une permanence téléphonique pour accompagner les clubs notamment sur les cas Covid.
  Il est demandé aux clubs ayant des cas Covid d'appeler les référents Covid du District à savoir Bernard TESTEAUX ou Tony CIZEAU. La permanence téléphonique reste accessible du vendredi 17 h au dimanche 12 h.
  Une information paraîtra sur le site prochainement.

- Tony CIZEAU :
  Tony fait part du calendrier très serré des compétitions accentué par les matchs reportés dus aux cas Covid dans les équipes des clubs. A ce jour, les matchs reportés peuvent être remis mais l'évolution de la situation sanitaire telle que nous la connaissons pourrait entraîner des problèmes sur les championnats si la situation perdure.

  Tony fait part que cette année les 1er et 8 mai sont un dimanche, que certaines équipes ayant des matchs en retard sont qualifiées dans les coupes, de la problématique d'une poule à 13 équipes en Départemental 2 – poule B sans compter l'évolution du Covid et éventuellement des intempéries dont il est difficile d'anticiper les choses.

  Tony insiste sur le fait que la priorité reste les championnats. Pour toutes ces raisons, Tony sollicitent le Comité de Direction pour qu'il soit donné la priorité aux championnats au détriment des coupes et qu'à ce titre, **en cas de nécessité** et à partir des ¼ de finale des coupes, si une équipe encore qualifiée en coupe a un ou plusieurs matchs en retard en championnat, la

Commission des Compétitions pourra fixer deux rencontres le même jour pour la même équipe. Le club concerné devra présenter une autre équipe ce jour-là. A défaut de présenter une autre équipe, l'équipe sera considérée comme forfait.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la proposition faite par Tony.

Tony regrette également que le protocole sanitaire ne soit pas mis en place partout dans la mesure du possible.

- Intervention de Dominique COURAULT :
  Un club a sollicité le District pour avoir un échéancier de paiement de leur dette.
  Le Comité de Direction accepte l'échéancier demandé mais à condition de payer les sommes qui pourraient intervenir d'ici le paiement complet de la dette.

- Intervention de Jean-Michel DENONIN :
  Jean-Michel informe les membres que deux réunions de la Commission des Règlements ont eu lieu pour revoir nos règlements. D'autres réunions sont prévues au calendrier.
  Jean-Michel fait part que plusieurs clubs ont demandé à rencontrer des élus du District pour leur projet futur. Des réunions seront mises en place pour échanger avec les clubs demandeurs.

- Intervention de Mickaël FAURE :
  Mickaël fait part de la réception des nouveaux dossiers médicaux.

- Intervention de Tonio LORENZO :
  Tonio fait part de sa présence à une visite du DTN au Lycée Camille Claudel en présence de la Ligue représentée par M. TEIXEIRA et du Proviseur du Lycée Augustin Thierry au sujet du PEFA (Parcours d'Excellence du Football Amateur).

- Intervention de Antoine EVRAS :
  Antoine fait part que le tournoi E-Foot regroupe 34 participants.
  L'opération « Mesdames, franchissez la barrière » sera de retour cette saison.

- Intervention de Steve CLERC :
  Steve informe que la formation de référents en arbitrage qui devait se dérouler le 14 janvier 2022 a été reportée au 18 avril 2022 au club house du Blois Foot 41 suite à l'évolution de la crise sanitaire.

10. Divers

10.1 Démission de M. HAIMON, Président de Naveil JS

Le Comité de Direction du District de Loir-et-Cher prend acte de la démission de M. HAIMON de son poste de Président du club de Naveil JS et le remercie pour son dévouement.

Prochaine réunion : Lundi 28 mars 2022 à 19 h

La réunion est close à **21 h 30**.

Le Président	Le Secrétaire Général

M. Laurent LEGENDRE	M. Tony CIZEAU

Publié le 15 février 2022